

PROTOCOLE SANITAIRE mars 2022

1. L'application des gestes barrière

-Le lavage des mains

Les élèves et personnels doivent se laver les mains ou appliquer du gel hydroalcoolique : à l'arrivée dans l'école ou l'établissement, avant chaque repas, après être allé aux toilettes, le soir dès l'arrivée au domicile.

-Le port du masque

Le port du masque n'est plus obligatoire. Il est toutefois recommandé par les autorités sanitaires dans les lieux clos.

Toute personne présentant des symptômes : mal de gorge, toux, nez bouché ou qui coule, devra porter un masque.

Les élèves et personnels doivent avoir au minimum 4 masques dans une pochette dans leur sac, à utiliser en cas de survenue de symptômes pendant le temps de classe.

-La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux a lieu dès que possible (à minima à chaque pause).

2. Les tests salivaires

Les tests salivaires ne sont plus systématiques.

Faire un test salivaire est conseillé pour retour à l'école après une période de maladie, ou après la survenue d'éventuels symptômes.

3. Que faire si un élève est positif à la Covid ?

Si un cas positif d'élève est avéré après un test salivaire à domicile, ce test doit être confirmé par un test en laboratoire. L'élève non vacciné peut revenir à l'école au bout de 10 jours, l'élève vacciné au bout de 5 jours.

4. Modifications, ajustements

Protocole modifié suite à l'annonce gouvernementale du 9 mars 2022 et la levée de l'état d'alerte.

Le 10 mars 2022